

Avis du Conseil wallon du bien-être des animaux
concernant le cas particulier de l'élevage de chats « Fold » en raison d'une
ostéochondrodysplasie congénitale
Approuvé le 11 février 2019

Le Conseil wallon du bien-être des animaux (CWBEA) a chargé son groupe de travail «problématique des hypertypes dans l'élevage des animaux de compagnie » de lui remettre ses conclusions concernant le cas particulier de l'élevage de chats « Fold » en raison d'une ostéochondrodysplasie congénitale.

Ce groupe de travail a rendu ses conclusions sur base d'un consensus entre ses membres le 22 janvier 2019. Ces conclusions se trouvent en annexe de cet avis.

Le CWBEA a pris connaissance des travaux du groupe de travail et tient à signaler que :

- L'ostéochondrodysplasie est une maladie qui engendre une souffrance importante chez les chats qui en sont atteints.
- Le Conseil flamand du BEA a publié un avis sur le sujet en date du 28 novembre 2018.

Le Conseil en sa séance du 11 février 2019 adopte les conclusions du groupe de travail.

Conclusions du groupe de travail « problématique des hypertypes dans l'élevage des animaux de compagnie » concernant le cas particulier de l'élevage de chats « Fold » en raison d'une ostéochondrodysplasie congénitale

Considérant l'avis du Conseil Bruxellois du BEA, le CWBEA s'est réuni et a abordé le sujet de l'élevage des Scottish Fold en séance plénière du 26 novembre 2018 et lors d'un groupe de travail dédié (GT) le 22 janvier 2019 et le groupe de travail préconise :

- Une interdiction de la reproduction des chats homozygotes FOLD (dominants) car ils développent de l'ostéochondrodysplasie (OCD) et que les animaux avec un tel génotype souffrent d'OCD dans 100% des cas.
- Une interdiction de la reproduction des chats hétérozygotes FOLD avec des homozygotes et hétérozygotes FOLD. Le croisement d'un chat hétérozygote FOLD avec un homozygote récessif (STRAIGHT) est également à interdire. En effet, certains descendants de ces croisements développeront l'OCD, engageant la responsabilité civile de l'éleveur.
- Que toute mesure visant la disparition des chats porteurs de la mutation FOLD doit être prise (vente, publicité, exposition, ...). Notamment informer le grand public des conséquences en termes de santé et qualité de vie pour les chats porteurs de la mutation FOLD.

Le GT a cependant bien conscience qu'avec de telles mesures, une perte de variabilité génétique est probable, dont les conséquences ne peuvent être envisagées et peuvent aller jusqu'à la disparition totale de la race Scottish.

Composition du GT « problématique des hypertypes dans l'élevage des animaux de compagnie »

1. Claire DIEDERICH	Présidente du Conseil wallon du bien-être des animaux. Professeur d'éthologie et de Bien-être animal de l'université de Namur.
2. Sébastien DE JONGE	Membre du Conseil wallon du bien-être des animaux comme représentant des refuges pour animaux. Directeur de Sans Collier asbl.
3. Ann DE GREEF	Membre du Conseil wallon du bien-être des animaux comme représentant des associations de protection animale. Président de GAIA asbl.
4. Thierry TRAMASURE	Membre du Conseil wallon du bien-être des animaux comme représentant du Conseil Régional Francophone de l'Ordre des Médecins Vétérinaires.
5. Fabienne MARCHAND	Représentante de l'UPV.
6. Johann DETILLEUX	Professeur de génétique à l'université de Liège.
7. Joeris VANRUSSELT	Asbl Felis Belgica – président.
8. Carole CHARLIER	(Absente)
9. Philippe HENRY	Membre du Conseil wallon du bien-être des animaux comme représentant des associations d'éleveurs. Juge international d'exposition canine et formateur des Eleveurs et des Juges de la Société Royale Saint-Hubert.